



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES Réunion du 16 mai 2018

Procès-Verbal N° 35

Présents : Monsieur Didier SUBTIL
Messieurs André LUCAS - Jean Louis AGASSE - Pierre THEVENIN.
Mesdames Christie CORNUS – Marie KUBIAK – Karine VALCKE

Excusés :

Le Procès-Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**

LISTE DES MATCHS REPORTES des 2 SECTEURS

Pour voir la liste des matchs (Coupes et Championnats) reportés **CLIQUEZ SUR LE LIEN CE DESSOUS**

<https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/90bcb07b887bbf46f5fe5447f225b90d.pdf>

COUPE OCCITANIE FEMININE / PHASE FINALE

Suite au tirage au sort des 1/2 finales effectué le 9 mai, les rencontres sont fixées comme suit :

- RODEZ AV 2 / ST CYPRIEN LATOUR FC se jouera le 26.05.18 à 20h
- ALES OL / PORTET CAR REC se jouera le 20.05.18 à 15h

La date de la finale n'est pas encore déterminée.

Compétitions Secteur MIDI-PYRENEES

AMENDES DIVERSES

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

U18 Fem à 8 / phase 2 – ELITE

- Match HAUT CELE FC / LAVAUUR du 05.05.18. Mail du club de LAVAUUR F.C en date du 02.05.18.
⇒ La Commission enregistre le FORFAIT de l'équipe de LAVAUUR F.C - **Amende 30 €uros**

U15 Fem à 8 / phase 2 – ELITE

- Match RODEZ AV 2 / US SALIES MANE du 05.05.18. Mail du club de US SALIES MANE en date du 03.05.18.
- ⇒ La Commission enregistre le FORFAIT de l'équipe de US SALIES MANE - **Amende 30 Euros**

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

Compétitions Secteur LANGUEDOC ROUSSILLON

Information réunions fin de saison :

- Equipements seniors DH et DHR **le mardi 22 mai 2018 à 18h30** au siège de la ligue à Montpellier
- Equipements jeunes U17 à 8 et à 11 **le jeudi 24 mai 2018 à 18h30** au siège de la ligue à Montpellier

CHAMPIONNAT DH FEMININE A 11

Rappel article 4 du règlement :

Obligations

Pour pouvoir participer au Championnat de D.H., les clubs doivent remplir les conditions fixées par la Fédération.

En cas d'infraction, une amende de 200 € sera infligée accompagnée d'un retrait de 3 points au classement final.

- Avoir une personne titulaire du CFF3 de football pour l'équipe DH. Cette personne doit être licenciée au club et être présente sur le banc e touche et la feuille de match en cette qualité
- Avoir au moins 1 équipe U12 à U19F
- Disposer d'une école Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 – U11)

Etat des lieux de clubs de DH féminines au 30/04/2018

CLUB	EDUCATEUR TITULAIRE DU CFF3	1 EQUIPE U12F A U19F	12 LICENCIEES U6F A U11F	RESPECT DES CRITERES	SANCTION
MHSC 2	OUI	OUI	OUI	OUI	
ASPTT MONTPELLIER	OUI	OUI	OUI	OUI	

AS LATTES	OUI	NON	NON	NON	Amende de 200 € et moins 3 pts au classement
FC SAINT CYPRIEN LATOUR	OUI	OUI	OUI	OUI	
NIMES METROPOLE 2	OUI	OUI	OUI	OUI	
LA CLERMONTAISE	NON	OUI	NON	NON	Amende de 200 € et moins 3 pts au classement
PERPIGNAN ESPOIR FEMININ	OUI	OUI	OUI	OUI	
FC MILHAUD FEMININ	NON	OUI	OUI	NON	Amende de 200 € et moins 3 pts au classement
AS FRONTIGNAN	OUI	OUI	NON	NON	Amende de 200 € et moins 3 pts au classement
FC POLLESTRE	OUI	OUI	NON	NON	Amende de 200 € et moins 3 pts au classement

CHAMPIONNAT DHR FEMININE A 11

Rappel article 4 du règlement :

Obligations

Pour pouvoir participer au Championnat de D.H., les clubs doivent remplir les conditions fixées par la Fédération.

En cas d'infraction, une amende de 100 € sera infligée.

- Avoir une personne titulaire du module U19/SENIORS de football pour l'équipe DHR. Cette personne doit être licenciée au club et être présente sur le banc e touche et la feuille de match en cette qualité.
- Avoir au moins 1 équipe U12 à U19F
- Disposer d'une école Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 – U11)

Etat des lieux de clubs de DH féminines au 30/04/2018

CLUB	EDUCATEUR TITULAIRE DU CFF3	1 EQUIPE U12F A U19F	12 LICENCIEES U6F A U11F	RESPECT DES CRITERES	SANCTION
O. ALES	OUI	NON	NON	NON	Amende de 100 €
AS BEZIERS	OUI	OUI	OUI		
CARCASSONNE FOOT FEMININ	OUI	OUI	NON	NON	Amende de 100 €
GS ST AUNES	NON	NON	NON	NON	Amende de 100 €
FC ST GERVASY	NON	NON	NON	NON	Amende de 100 €

ENTENTE ST CHAPTES GARDON	NON	NON	NON	NON	Amende de 100 €
BAILLARGUES- ST BRES – VALLERGUES	OUI	NON	NON	NON	Amende de 100 €
ST BEAUCAIRE 30	OUI	OUI	NON	NON	Amende de 100 €
FC BAGNOLS PONT	OUI	OUI	NON	NON	Amende de 100 €
AFL MENDE	NON	NON	NON	NON	Amende de 100 €
FC SUSSARGUES	OUI	OUI	OUI		
RC M. LEMASSON	OUI	OUI	NON	NON	Amende de 100 €
FC CANET ROUSSILLON	OUI	OUI	NON	NON	Amende de 100 €
PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2	OUI	OUI	OUI		
SO RIVESALTES	NON	NON	NON	NON	Amende de 100 €
O. CUXAC D'AUDE	NON	NON	NON	NON	Amende de 100 €

COUPE OCCITANIE FEMININE

Le tirage des ½ finales de la Coupe Occitanie féminine a eu lieu le mercredi 9/05/2018 et a donné lieu aux matchs suivants :

- ⚽ RODEZ 2 / ST CYPRIEN LATOUR
- ⚽ O. ALES / AS PORTET CARREFOUR RECEBEDOU

Les rencontres se joueront le dimanche 20/05/2018 (possibilité de modifier avec accord des 2 clubs)

Réunion du 09 MAI 2018

SECTEUR LANGUEDOC ROUSSILLON

CHAMPIONNAT DH FEMININE A 11

Le club de l'ASPTT MONTPELLIER termine à la 2^{ème} place du championnat secteur LR et le club de PORTET SUR GARONNE termine à la 1^{ère} place secteur MP et ils participeront aux barrages d'accèsion pour la D féminine.

Les Secrétaires de Séance

Monsieur Jean Louis AGASSE
Madame Karine VALCKE

Les Présidents de Séance

Monsieur Didier SUBTIL
Madame Christie CORNUS